

FAQ - Oui à la fusion

LA COALITION DES PARTIS ET ÉLUS FAVORABLES À LA FUSION RÉPOND AUX QUESTIONS POSÉES PAR
LA POPULATION

1. Qu'est-ce qui va changer pour moi au 1^{er} janvier 2025 ?

Le coefficient d'impôt sera plus bas qu'actuellement. Les rapports financiers prouvent qu'une baisse d'impôt est possible. De plus aucune commune valaisanne nouvellement fusionnée n'a dû relever son taux d'impôt après le processus de fusion.

Les services publics seront améliorés : horaire d'ouverture de l'administration plus large, développement des places en crèche, accélération de la numérisation de l'administration.

A l'image d'un mariage, c'est dans le moyen et long terme que les effets seront les plus visibles et bénéfiques : aménagement de voies de mobilité douce à l'échelle du territoire, un urbanisme harmonisé, renforcement de l'attractivité de la nouvelle commune pour les entreprises, densification du réseau de transport public, préservation de la biodiversité, etc.

2. Avec la fusion il y aura moins d'élus, donc moins de représentation pour défendre les intérêts des petits villages ?

L'important n'est pas tant le nombre de représentants de la population, mais bien plutôt que l'organe de décision soit adapté à la situation concrète et soit représentatif des idées des citoyens. A partir d'une certaine taille, un Conseil général n'est-il pas plus adapté qu'une assemblée primaire, notamment par le rôle des commissions ? Est-ce qu'un Conseil municipal de 11 membres et un Conseil général de 80 personnes à Collombey-Muraz seraient plus adaptés parce que plus représentatifs ? Les conseillers municipaux et les conseillers généraux étant élus au système proportionnel, il n'y a pas de crainte à avoir sur la représentation des courants d'idées dans les futurs organes de la commune fusionnée. Les citoyens auront toujours des élus pour relayer leurs propositions. Tous les partis politiques mettront sur leurs listes des candidats des deux anciennes communes, s'ils veulent se donner les meilleures chances. De la même manière qu'un député représente toutes les communes de son district, un élu représentera les préoccupations de tous les villages. Les nouveaux élus décideront pour l'ensemble de la nouvelle commune. Comme c'est le cas actuellement avec Collombey-Muraz.

3. Les sociétés locales vont-elles disparaître ?

Chaque société locale vit sa propre vie, indépendamment de la politique. L'expérience des communes fusionnées valaisannes (Val de Bagnes, Anniviers) démontre toutefois exactement le contraire ; à savoir que les sociétés locales non seulement se sont maintenues, mais ont retrouvé de la vigueur. Par ailleurs, l'un des objectifs de la fusion, c'est précisément de maintenir l'aide financière à toutes les sociétés locales.

4. Monthey entre dans un cycle d'investissement très important tandis que Collombey-Muraz en sort. Les habitants de l'ancienne commune de Collombey-Muraz financeront-ils cela ?

Les investissements sont en continu dans les deux communes. Être ensemble permet de faire face à la charge d'intérêt que ceux-ci représentent. Collombey-Muraz est également en manque d'infrastructure (scolaire, sportive, places de crèches, etc), fusionner permet de bénéficier de la capacité financière de Monthey pour le faire. Chacun peut bénéficier des infrastructures de l'autre. La place du village d'Illarsaz a été refaite avec l'argent de tous les contribuables de la commune, pas seulement ceux habitant le village d'Illarsaz.

5. La fusion centralisera les services à Monthey et licenciera du personnel communal

Non, ce n'est ni une fusion centralisatrice, ni une fusion d'assainissement. C'est une fusion complémentaire pour mutualiser les ressources. Nous fusionnerons les comptabilités communales et le personnel. Nous aurons ainsi une administration renforcée avec des spécialistes pour faire face à toutes les exigences qui sont demandées aujourd'hui aux communes. Les infrastructures resteront décentralisées et proches des habitants. Les terrains de foot resteront aux Plavaux, le CO des Perraires restera où il est, l'école du Corbier ne déménagera pas, l'UAPE ne bougera pas, etc. Si la population veut des services décentralisés et qui fonctionnent, ce qu'elle a actuellement, il n'y a aucune raison que cela change dans la nouvelle commune. La maison communale restera à Collombey, avec un guichet pour celles et ceux ne voulant pas bénéficier de l'offre de prestations numériques.

6. Monthey veut fusionner avec Collombey-Muraz seulement pour récupérer les terrains de Collombey-Muraz et le site Tamoil et son gros potentiel.

Monthey a un délégué en charge du développement économique. Du côté de Collombey-Muraz aucun employé n'a la charge de ces thématiques. Fusionner permet de bénéficier de leurs compétences pour également développer la zone Tamoil, pour éviter qu'elle ne reste un terrain vague. Face à l'Arc Lémanique et la région sédunoise, la nouvelle commune de Monthey peut devenir un pôle économique attractif pour les entreprises.

7. Tout fonctionne très bien aujourd'hui. Nous avons déjà de belles collaborations. Pourquoi ne pas nous en contenter ?

Si cela va bien aujourd'hui, c'est justement parce que durant les 10 dernières années nous avons négocié avec les autres collectivités, notamment près de 15 conventions avec la commune voisine de Monthey. Leur négociation et renouvellement est coûteuse en temps et énergie. Les dossiers se complexifient. Les défis comme l'aménagement du territoire, mobilité, urbanisme doivent être réfléchis à l'échelle d'une agglomération, et non plus à l'échelle communal. Pour harmoniser notre développement nous devons avoir une vision globale. La fusion permet cela. De plus, parler d'une seule voix a plus de poids dans les négociations avec d'autres partenaires. Si vous voulez enfoncer un gros clou dans une poutre, vous serez plus efficace en employant une masse, plutôt que deux marteaux.

8. Collombey-Muraz perdra-t-elle sa péréquation financière intercommunale de plus de CHF 2 millions/an ?

La péréquation financière intercommunale est une béquille financière sur laquelle repose Collombey-Muraz car elle a des ressources trop faibles pour subvenir à ces besoins. Il est très difficile de prédire les montants reçus du moment que l'évolution des montants qui sont

distribués dépendent de l'évolution de l'ensemble des communes contributrices. Rien ne nous assure que la péréquation est éternelle. Mieux vaut vivre sur ses propres ressources plutôt que de compter sur celles des autres. La fusion renforcera les finances des deux communes.

9. Que se passera-t-il en cas de non le 15 mai 2022 ?

Soit Collombey-Muraz continue à signer des conventions et se liera toujours plus à Monthey sans avoir plus de pouvoir de décision, soit elle casse ses collaborations et organise de soi-même son propre service plus coûteux sans forcément avoir la qualité. Les deux territoires resteront toujours collés l'un à l'autre, avec les mêmes besoins intercommunaux. Nous sommes condamnés à nous entendre, malgré le fait que cela n'a pas été toujours le cas par le passé. Nous passerons également beaucoup de temps à discuter entre nous pour coordonner nos réponses aux enjeux intercommunaux, avec le risque de multiplier les désaccords. Une décision prise unilatéralement par une des communes pourra exercer une influence négative sur l'autre, compte tenu de leur territoire adjacent.

10. La fusion amènera-t-elle plus de construction et de nouveaux habitants ?

Non, la révision du plan de zones ne prévoit pas d'ouvrir de nouvelles zones à bâtir ni de réduire les zones agricoles. La fusion permettra de mutualiser les ressources et d'améliorer la qualité de vie des habitants. De plus, la nouvelle commune aura suffisamment de poids pour maîtriser son développement et aura plus de marge pour négocier avec les autres partenaires (communes et canton). Avec un seul organe de décision, plus de 450 employés et 28'000 habitants, la nouvelle commune jouera un rôle de moteur pour toute la région du Chablais, en faisant d'elle un acteur incontournable entre Sion et Lausanne.

11. Pourquoi les bourgeois doivent voter sur la fusion des Bourgeoisies ?

La législation cantonale prévoit le vote automatique des communes bourgeoises en même temps que les communes municipales. Les communes bourgeoises détiennent le patrimoine financier et territorial des bourgeois. Elles représentent l'histoire commune de ceux-ci. La commune bourgeoise préserve et entretient le patrimoine, elle n'a pas le même but qu'une commune municipale qui rend un service public à sa population. On peut ainsi tout à fait voter pour une fusion des communes municipales de Monthey et Collombey-Muraz afin d'améliorer le service public, et en même temps vouloir maintenir les bourgeoisies séparées pour préserver les identités propres.

Pour les partis et élus favorables à la fusion

Emmanuel Gollut, Conseiller général PDC Collombey-Muraz

Thomas Birbaum, président PLR Collombey-Muraz

Daniel Schmid, président PS Collombey-Muraz

Carole Morisod, présidente des Vert-e-s du Chablais valaisan

Olivier Ostrini, président PS Monthey-Choëx

Mathieu Couturier, président PLR Monthey-Choëx

David Mariétan, président Le Centre Monthey